



**Réunion 08 septembre 2018**

**Préparation Saison Féminine**



**Clubs présents** : Argeles – Soues Cigognes – Lourdes – Sarrancolin – ES Haut-Adour – FC Plateau – TPF

**Clubs absents excusés** : FC Val d'Adour – FL Campan

**District** : Mr Paupert – Mme Tartas – Mme Isac – M Isac

Après la présentation des éducateurs et dirigeants présents, et un retour sur la saison dernière, le Président de la commission féminine insiste sur le fait que la flexibilité du championnat ne doit pas engendrer les dérives de la saison dernière concernant le respect du calendrier initial validé par les clubs en début de saison.

A titre informatif sur les 30 matchs 2017-2018, 11 matchs ont été reprogrammés et 16 reports enregistrés (une même rencontre remise plusieurs fois).

Il est donc demandé aux clubs d'être vigilants et de respecter le calendrier, d'autant que cette saison le nombre d'équipes engagées est conséquent et que mécaniquement les dates de repli seront plus difficiles à trouver.

## **Championnat 2018-2019**

Engagement officiel des clubs :

- ✚ FC Pyrénées Vallée des Gaves : 11
- ✚ Soues : 11
- ✚ Sarrancolin : 11
- ✚ Campan : 8
- ✚ Haut Adour : 11
- ✚ Val Adour : 8
- ✚ Lourdes : 11
- ✚ Tarbes : 8
- ✚ FC Plateau : 11

Un règlement spécifique à cette compétition sera disponible sur le site du District.

**Seules les équipes engagées à 11 pourront prétendre accéder au Championnat Régional Ligue (Accession définie par la Ligue Occitanie).**

Toutes les joueuses devront obligatoirement être licenciées (Responsabilité du club).

Conformément au règlement de la FFF et l'approbation du CD du district du 19 Octobre 2017 :

- 3 U16F(2003)
- 3 U17F (2002) sont autorisées par feuille de match

Nombre de remplaçantes autorisées sur feuille de match : 3 (quelque soit l'engagement initial à 8 ou 11)

Dans le cas de rencontres à 8 c 8 le club recevant sera en charge de tracer le terrain (Règles du jeu à 8 disponibles sur le site du district).

C'est le club recevant qui assurera l'arbitrage de la rencontre par un dirigeant/joueur titulaire d'une licence valide.

Une équipe engagée à 8 pourra en cours de saison jouer à 11 (ponctuellement et/ou définitivement). Cependant il lui sera demandé d'officialiser sa demande auprès de l'équipe rencontrée et du district dans un délai raisonnable de 7 jours.

**A la demande des clubs, les feuilles de matchs seront saisies sur FMI.**

**Les clubs doivent s'assurer que le dirigeant désigné pour l'arbitrage est formé à l'utilisation de la FMI.** Si besoin, ils peuvent en faire la demande au district qui mettra en place une session de formation spécifique.

Le District se renseigne sur une dotation supplémentaire de tablettes, mais il est demandé aux clubs de mettre en place une rotation efficace de leurs tablettes existantes. L'utilisation de la FMI et son cadre légal est identique à celui des championnats existants.

Un 1<sup>er</sup> calendrier sera publié sur le site du district dans le courant de la semaine du 10 au 15/09/2018. Les clubs auront jusqu'au 25 septembre pour faire part de leur desiderata par courrier officiel ou mail au district. A l'issue de ces positionnements, un calendrier officiel sera publié au plus tard le 3 octobre avec un début de championnat fixé le week-end du 06 - 07 octobre 2018.

**Les conditions de modifications de rencontres sont les mêmes que celles du championnat Séniors masculin (Foot Club).**

### Coupe de Bigorre 2018 - 2019

Elle est reconduite pour cette saison.

Par contre dans un souci d'équité sportive et d'organisation, elle sera uniquement accessible aux équipes pouvant s'engager à 11 et ceci dès le premier tour.

Du fait du nombre d'équipes engagées, il y aura un tour de cadrage.

En cas d'égalité au terme du temps réglementaire, il sera procédé directement à une séance de tirs au but (pas de prolongations).

## Divers

**Futsal** : Les clubs ont émis le souhait de la reconduction de la journée Futsal de la saison dernière à Poueyferré. La commission féminine se renseigne sur la disponibilité des infrastructures en début d'année 2019 pour reconduire cette manifestation.

Les cadres sportifs et réglementaires seront abordés lors d'une prochaine réunion d'information.

Une liste de diffusion de l'ensemble des dirigeants/entraîneurs sera fournie aux clubs.

Tous les points non abordés et devant faire l'objet d'une décision en cours de saison seront avertisés par les commissions compétentes du district et soumis à approbation du Comité Directeur.

**Le Président de la Commission remercie tous les participants de leur investissement quotidien pour le développement du football féminin ainsi que pour l'écoute et les échanges lors de cette réunion de préparation.**

***La réunion s'est clôturée avec un pot de l'amitié offert par le District.***

***F. Paupert***

